

LETTRE DE MISSION

CHARGE DE MISSION INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

DOMAINE : RSU, ORGANISATION DES CAMPUS ET POLITIQUE NUMERIQUE

DOMAINE D'ACTION :

Rattaché à la vice-présidence numérique le chargé de mission Intelligence artificielle a pour mission de développer une stratégie cohérente pour que l'université se dote des compétences nécessaires afin que les techniques d'intelligence artificielle deviennent des outils efficaces, intégrés et contrôlés dans notre établissement.

MISSIONS RECURRENTES :

En lien avec les vice-présidences Numérique, Responsabilité sociétale de l'Université, Recherche, et Formation, le chargé de mission est en charge de :

- Animer un collectif rassemblant l'ensemble des acteurs de l'université travaillant autour de l'IA : l'apprentissage machine, les technologies basées sur les mégadonnées, la confidentialité des données personnelles ;
- Créer un Centre d'Innovation des Usages de l'IA (CIUIA).
- Intégrer des cours d'IA dans l'ensemble des formations, de la licence au doctorat, organiser des séminaires, ateliers et formations pour les enseignants, EC et personnel administratif, et enfin certifier en interne les compétences en IA acquises (accompagner le développement d'un cursus de certification).
- Encourager les projets de recherche interdisciplinaires intégrant l'IA dans diverses disciplines (santé, droit, SHS, ingénierie, économie, gestion, etc.), aider à participer à des consortiums internationaux sur l'IA et enfin, collaborer avec les partenaires de l'université (administrations, collectivités locales, entreprises, ...).
- Participer à l'automatisation de certains processus administratifs courants et utiliser des systèmes conversationnels pour améliorer les relations avec les usagers.

- Développer des systèmes de tutorat « intelligent » pour accompagner les étudiants dans leurs formations et utiliser l'IA pour analyser les réussites des étudiants, dans le cadre du CIUIA.
- Sensibiliser et informer la communauté universitaire aux avantages et risques des applications utilisant l'IA.
- Mener une mission prospective sur la création d'une Chaire en Intelligence artificielle.

Dans le cadre de ses activités, le chargé de mission intelligence artificielle apportera une attention constante au respect des données personnelles et des conditions éthiques de l'exercice de ses activités ainsi qu'à l'impact environnemental et social pour toutes les communautés de l'établissement des projets déployés.

Pour y parvenir, le chargé de mission s'appuie notamment sur la Direction des systèmes d'information et peut recourir à l'appui des différents services de l'Université, en lien avec la Direction générale des Services.